



Saint-Christophe-de-Double

MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2016 – 18H30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du 14 octobre 2016, s'est assemblé, en date du mercredi 19 octobre 2016 à 18h30, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de M. Georges Delabroy, Maire.

La séance est déclarée ouverte à 18h30.

Présent(e)s : DELABROY Georges, Maire, BOUVRY Patrice, ARNOUD Alain, MERCIER Marie-France, PHILIPPS Jacques, Adjoints, BRULATOUT Damien, GOUVES Myriam, DONATIEN Hélène, DIERAS Margaux, BERTRAND Stéphanie, SALLES Edith, MALAISE Stéphanie, Conseillers Municipaux.

Excusé(es) : Mmes FURET Karine, DENOM-TOSELLI Karine, M. DA SILVA ROCHA Manuel.

Elue Secrétaire de séance : Mme MALAISE Stéphanie.

QUORUM ATTEINT

Conseillers Municipaux en exercice : 15
Conseillers Municipaux présents : 12
Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 2
Conseillers Municipaux excusés : 3

1 - ORDRE DU JOUR

Comme lors de la séance précédente du Conseil Municipal, les délibérations et informations ont été accompagnées de visuels.ppt (conçus sous « powerpoint »). Cette présentation sera désormais adoptée pour toutes les séances du Conseil.

On notera par ailleurs que ces visuels seront disponibles sur simple demande.

1-1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **ADOpte** le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 30 août 2016.

1-2 OUVERTURE DES DEBATS :

Le Maire donne les grandes lignes de la séance : à l'ordre du jour trois délibérations seulement, mais aussi un grand nombre d'informations dont certaines seront liées à telle ou telle délibération pour apporter davantage de continuité et de lisibilité dans les échanges.

1-3 DELIBERATION 16.1047: LOCATION DE LA GUINGUETTE DU LAC - SAISON 2016

Vu le Code des Communes et le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la possibilité de mise à disposition de la licence IV propriété de la commune ;

Considérant la nécessité de renforcer le caractère attractif de la Base de Loisirs municipale et de dynamiser les installations existantes;

Vu sa délibération n° 16.0320 du 30 mars 2016 portant location jusqu'au 1^{er} novembre 2016 de la guinguette du lac connue sous le nom de « LE PETIT DOUBLEAUD » à la SAS THEM représentée par Emilie CAREIL et Théo GIRET;

Vu la demande expresse des gérants de poursuivre leur activité hors saison estivale ;

M. Bouvry, Premier Adjoint, expose que les objectifs fixés par la municipalité ont été atteints en termes d'accueil, de qualité de services et d'animation. Il indique les retours très positifs ainsi que la satisfaction générale, et précise que cette année était une année de démarrage.

Il suggère ensuite d'appliquer, à titre exceptionnel, la gratuité totale pour cette première année de poursuite du contrat au-delà de la saison initialement prévue.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet d'avenant à la convention du 15 avril 2016 de mise à disposition des locaux à titre gratuit (*frais d'électricité, de bois et d'assainissement restant à charge*) pour une durée allant jusqu'au 31 mars 2017 ;

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, par 11 voix Pour, 2 Abstentions, et aucune voix contre **DECIDE** :

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit projet d'avenant à la convention dont teneur figure en annexe de la présente délibération, avec la SAS THEM, pour l'exploitation de « **La Guinguette du Petit Doubleaud** ».

1-4 DELIBERATION 16.1048 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Conseil Municipal de Saint-Christophe-de-Double,

Vu sa délibération n° 11.1226 du 21 décembre 2011 portant mise en place d'un PCS ;

Vu sa délibération n° 15.0947 du 10 septembre 2016 portant mise à jour et modifications du PCS suite à l'installation de nouvelles équipes municipales ;

Vu la circulaire préfectorale du 9 septembre 2016 relative à l'adaptation de la posture Vigipirate pour la rentrée scolaire 2016 ;

Considérant le Plan Particulier de Mise en Sécurité (P.P.M.S.) face aux risques majeurs établi par Coralie Dubeau, Directrice de l'École Rosa Bonheur, et transmis le 4 octobre 2016 ;

Considérant que l'organisation mise en place dans le cadre du PCS doit permettre de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...), perturbation de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie ...), accidents plus courants (incendie, accidents de la circulation...).

- **PREND ACTE** de la mise à jour du plan communal de sauvegarde effectuée par l'adjonction du PPMS précité.

1-5 DÉLIBÉRATION 16.1049 : CONTRAT CAE - CUI

Patrice Bouvry, Premier Adjoint expose la nécessité, en raison d'un surcroît de travail, de porter le nombre d'heures hebdomadaires de Monsieur Bruno MOULY recruté en qualité d'Agent d'entretien polyvalent au service technique, dans le cadre d'un contrat d'accompagnement pour l'emploi- contrat unique d'insertion (CAE-CUI) de 30 heures, à une durée hebdomadaire de 35 heures.

Myriam Gouves s'étant retirée de la salle de réunion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir un contrat adéquat,
- **AUTORISE** le paiement d'heures complémentaires à compter du 1^{er} novembre 2016 à hauteur de 35 heures hebdomadaires jusqu'au terme du contrat.

2- L'ACTUALITÉ MUNICIPALE

2-1 L'ÉCOLE ROSA BONHEUR

Suite à la circulaire préfectorale du 9 septembre 2016 renforçant la posture Vigipirate et l'adaptant au contexte scolaire, la protection physique de l'école Rosa Bonheur se trouve désormais matérialisée par l'installation de barrières et l'interdiction formelle de stationnement pour tout véhicule non autorisé. Dans ce cadre parents d'élèves et personnels municipaux ont été sensibilisés, et la vigilance de chacun renforcée. Une simulation d'une alerte intrusion à l'école Rosa Bonheur, dans le cadre du **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**, a été conduite en concertation avec les enseignants. L'exercice s'est très correctement déroulé dans ses grandes lignes. Un certain nombre de points ont été relevés qui feront l'objet de modifications (prévoir un signal dans le bâtiment du réfectoire, un rideau supplémentaire dans une salle de classe, l'achat de mallettes et de postes de radio).

Le PPMS prévoit la tenue d'exercices réguliers pour permettre aux élèves et enseignants d'acquérir les bons réflexes. L'implication des élèves, déjà bien perceptible, s'en trouvera encore améliorée, y compris durant les temps périscolaires.

En sa qualité de rapporteur pour les Affaires scolaires, Madame Marie France Mercier donne communication d'informations sur l'AG des Parents d'Elèves (6 octobre), sur l'élection des représentants des parents au Conseil d'École, sur le coût des TAP grevé par le recrutement d'intervenants nouveaux afin d'offrir à nos enfants des activités diversifiées et de qualité.

2-2 LES TRAVAUX EN COURS

Le Premier Adjoint fait le point sur les projets en cours de réalisation dont certains accusent du retard compte tenu des absences simultanées pour raisons médicales de plusieurs membres du personnel municipal :

- ❑ Finalisation des travaux de la salle des mariages
 - Mariages annoncés (dont le prochain fin novembre)
 - Calendrier de conférences et d'expositions en voie de constitution
- ❑ Travaux de voirie :
 - Pose d'un Stop (515,04 € -société SERI de Pessac) et d'un totem au carrefour de l'école
 - Déplacement du radar pédagogique vers Pinceguère
- ❑ Installation d'un nouveau copieur Ricoh au Secrétariat de la Mairie

- ❑ Projet à débattre d'achat et d'installation d'une caméra mobile, suite à la détermination de points sensibles sur le territoire de la commune.

2-3 LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES

Le Conseil fait état de la finalisation du circuit de BMX conçu par les jeunes élus du CMEJ. Une inauguration sera à prévoir dans un avenir proche.

De même le Conseil s'interroge sur la poursuite des activités du CMEJ dont l'animation fait difficulté. Cette poursuite est toutefois plébiscitée par les jeunes dont la plupart envisagent de se représenter aux prochaines élections de décembre.

2-4 LE RAPPEL À L'ORDRE

- ❑ Trois rappels à l'ordre ont été prononcés concernant des problèmes de voisinage (débroussaillage, salubrité publique, exhibitionnisme et chapardage)
- ❑ La procédure prévue par le protocole signé avec le Procureur a été appliquée (convocation, carence et suivi des R.A.O)

2-4 LA BASE DE LOISIRS

L'étude d'opportunité et de faisabilité pour l'implantation d'équipements touristiques sur le territoire de La Cali et la définition d'une stratégie marketing et commerciale auprès d'opérateurs touristiques conduites par le cabinet Artelia a établi le constat suivant à l'issue de la première phase de sa mission : « Le site de Saint-Christophe-de-Double trouve sa position dans une offre à dimension locale. La poursuite de cette activité est portée par la commune qui assure le développement des offres de loisirs sur site ». Par ailleurs, Artelia suggère des « pistes de développement possibles et réalistes pour un site de cette dimension ».

Pour sa part, la commune esquisse des perspectives d'avenir pour la Guinguette (expo photos pilotée par Musik à Pile, changement de nom) et pour la zone touristique de la Base de Loisirs (réunion du 17 octobre à Libourne, estimation locative des Chalets du Lac).

Le Maire fait enfin état des éléments d'information suivants :

- ❑ Reprise du dialogue avec nos interlocuteurs Alain Marois et David Blazquez
- ❑ Subvention du Sénateur Philippe Madrelle au titre de la réserve parlementaire : attente de devis portant sur les aménagements scéniques et sur l'espace cuisine
- ❑ Premiers contacts avec le nouveau Sous-Préfet, M. Hamel-Francis MÉKACHÉRA, avec Mmes Christine BOST (1^{ère} VP du CD 33) et Laurence ROUËDE (Conseil Régional)

3- QUESTIONS DIVERSES

3-1 APPROBATION DU SCoT : Au terme de 12 ans d'études, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été approuvé à l'unanimité par le comité syndical du Pôle territorial du Grand Libournais.

3-2 OCTOBRE ROSE : Très beau succès de l'opération conduite par Mesdames Carcenat et Bouvry. Saint-Christophe-de-Double et ses 700 habitants se sont mobilisés : les dons se montent à près de 350 € selon le décompte réalisé par le comptable de l'association « [Le Cancer du Sein Parlons-en !](#) » pour le département de la Gironde.

3-3 POLICE DE L'EAU : Contrôle inopiné de la Police de l'Eau. Le relevé de conclusions communiqué à la Mairie sera pris en compte dans les meilleurs délais (fermeture du lagunage et affichage).

3-4 AG DE LA DFCI : Elle s'est tenue le mardi 18 octobre sous la Présidence de M. DUTOUR en présence des élus de la commune.

3-5 COMMUNIQUÉ D'ORANGE : Les travaux d'Orange sont officiellement terminés depuis le vendredi 14 octobre. Il a été constaté un débit de 16Mbps au cœur du Bourg. Chacun doit à présent contacter son FAI car, au plan juridique, la migration consiste uniquement à modifier les raccordements. L'offre commerciale, elle, ne change pas. Il faut donc passer par le service commercial et demander une modification du débit.

Le prochain bulletin municipal annuel *Les Échos* comportera un dossier thématique centré sur l'évolution des postes et télécommunications à Saint-Christophe. Il sera intitulé *Du fil à la fibre*.

C'est l'occasion pour le Maire de rappeler à tous les Présidents des associations communales d'adresser dans les meilleurs délais leur contribution (textes et images) aux rubriques des *Échos*.

Rappel : Dates 2017 à retenir

- Cérémonie du 11 novembre : **11 h 15**
- Cérémonie des vœux : **samedi 7 janvier 2017 à 18h**
- Printemps musical : **samedi 15 avril 2017 à 20h30** à l'église (concert de l'Orchestre Philharmonique)
- Fête municipale : **samedi 22 juillet 2017**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h45.

Prochain Conseil Municipal
jeudi 8 décembre 2016 à 18h30
(à titre prévisionnel)

*Le texte complet des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera publié au **registre des délibérations** de la Mairie de Saint-Christophe-de-Double ainsi que sur le site web communal www.saintchristophededouble.fr*

Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

